

Nouvelles normes couleurs :

Cantal

Depuis le début de l'année, 25 pigments (dont des rouges, jaunes ou oranges par exemple) sont interdits par l'Union européenne car considérés comme toxiques ou cancérigènes. Les professionnels craignent d'autres interdictions. Une montée des prix et une pénurie des pigments aux nouvelles normes a également été constatée.

Clement Bessoudoux
clement.bessoudoux@centrefrance.com

« **L**es clients ont posé la question, s'inquiètent que d'ici un jour ou l'autre, le noir ne soit pas aussi interdit », confie Xavier Sanchez de Classic Tattoo, à Aurillac. Les tatoueurs du Cantal (comme dans le reste du pays) sont également dans l'inquiétude alors que, depuis le début de l'année, ils n'ont plus le droit d'utiliser 25 pigments ou anciennes normes rassemblant, notamment, les couleurs rouge, orange ou jaune en raison de substances classées toxiques ou cancérigènes. L'an prochain, deux pigments supplémentaires (bleu et vert) seront, à leur tour, proscriés.

De quoi susciter de l'incompréhension et de l'inquiétude chez Mimi, du Pink tattoo shop, installée à Aurillac depuis 13 ans. « C'est un principe de précaution, avance-t-elle. Rien n'est prouvé, il n'y a aucun risque de cancer. Un paquet de clopes, ça peut rendre malade mais c'est toujours en vente. Il y a presque dix ans qu'il y a une polémique sur les pigments rouge ou magenta qui seraient allergisants. Le problème qu'il y avait, c'est qu'ils venaient d'Asie et des États-Unis et ils passaient par trop de changements de température. Depuis, la maîtresse première arrive en Europe où elle est embouteillée. Il n'y a plus de soucis de choc thermique. Le problème de ces encres, ce n'est pas les pigments mais une espèce d'antimoussant, l'isopropanol ou isopropyl, je crois (alcool isopropylique ou

isopropanol, NDLR). C'est ça qu'ils veulent bannir de la formule des encres et des cosmétiques. C'est un adjuvant qui était aussi dans les shampoings. »

Un changement de normes qui l'a poussée à renouveler son stock avec des flacons respectant les nouvelles règles. « Si je renouvelle toute la gamme de couleurs et toutes les encres, j'en ai pour 3.000 ou 5.000 €. Depuis la nouvelle loi, c'est dur de s'approvisionner. Les fabricants haussent les prix aussi. Depuis que j'ai ouvert le salon, après les vacances, le 4 janvier, je n'ai pu avoir que six flacons, je les avais commandés la semaine dernière. C'est peu, surtout que je suis spécialiste du néotraditionnel japonais et donc de la couleur. Et plus ça va, moins y en a. »

« On paie les pots cassés du tatouage sauvage »

Auparavant, la tatoueuse payait 17 € pour un flacon de couleur. Avec les nouvelles normes, la marque qui lui fournit les flacons les facture à 28 € l'unité.

« C'est une marque que je n'utilisais pas avant. Celle dont j'avais l'habitude n'a pas encore sorti sa marque avec les nouvelles normes. Je vais forcément devoir répercuter la hausse du coût sur le prix des tatouages et même des tatouages noirs pour éviter que les tatouages couleurs deviennent beaucoup trop chers. Mais, bien sûr, il y a un prix à payer. »

Xavier Sanchez n'a pas vraiment le problème mais craint pour la suite. « Dans l'immédiat, j'ai tout stoppé pour les cou-



COULEURS. Une cliente s'apprêtait à recevoir un nouveau tatouage couleur, vendredi dernier, chez Mimi Von Pink, qui a reçu au compte-gouttes des flacons d'encres aux nouvelles normes (à gauche). PHOTO JÉRÉMIE FULLINGER

leurs. Depuis quelques années, j'ai beaucoup de demandes en noir donc je peux m'en passer, mais, occasionnellement, ça peut m'arriver, indique ce professionnel installé à Aurillac depuis le milieu des années 90 et qui travaille dans un appartement transformé en studio de tatouage depuis quelques an-

nées. Depuis trois ou quatre ans, on nous embête avec ça. Là, c'est au niveau européen. Cela a été très rapide, on a été prévenu deux ou trois mois avant. Il n'y a pas eu de courrier de mise en alerte. Il y a quelques années, il y avait eu le même problème au niveau national. Ce n'était pas passé grâce à l'action

de Stéphane Chaudesaigues (lire ci-dessous). Cela fait plus de 25 ans que je tatoue, je n'ai jamais entendu une personne me dire qu'elle avait attrapé un cancer de la peau après un tatouage. On paie des charges comme tout le monde, la profession est reconnue. Notre matériel est déjà réglementé. »

« La loi, c'est la loi et on ne pourra rien y changer »

Interdire une vingtaine de pigments utilisés par les tatoueurs depuis toujours ? « Une loi qui n'a pas de bon sens », selon Stéphane Chaudesaigues, président de l'association *Tatouage et partage*, représentante de la profession avec le SNAT.

Après une première bataille en 2013, remportée, sous l'impulsion de l'association *Tatouage et partage*, avec le soutien du sénateur d'alors Pierre Jarlier, les tatoueurs sont à nouveau sur la sellette, contraints depuis le 4 janvier à ne plus utiliser une vingtaine de pigments dans leurs encres de tatouage. Une décision « non fondée, uniquement prise par mesure de pré-



TATOUAGE ET PARTAGE. Le tatoueur de Chaudesaigues-Algues, président de l'association, est monté au créneau aux côtés du SNAT.

caution », selon Stéphane Chaudesaigues, président de *Tatouage et partage*, au vu des statistiques et cas avérés en Europe : « Seulement 313 signalements de problèmes liés à un tatouage depuis 2005, et 8 en France », rappelle-t-il.

La seule alternative, « obtenir un délai »

« Mais la loi, c'est la loi. On ne pourra rien y changer et on ne la conteste pas », avoue-t-il, résigné. Notre seule alternative, c'est donc d'obtenir un délai pour laisser le temps à nos fournisseurs français de s'approvisionner auprès des fabricants d'encres aux États-Unis. C'est la demande qu'ont expressément faite *Tatouage et partage* et

le SNAT (Syndicat national des artistes tatoueurs) il y a quelques jours, en visio, auprès du ministre de la Santé et dont on attend la réponse d'ici quelques semaines. »

Car le remplacement du stock des encres pointées du doigt a un coût, que certains tatoueurs ne pourront pas supporter. « ayant déjà beaucoup souffert de la pandémie », par manque d'activité et donc de trésorerie. « Ce qui pourrait renforcer, déplore Stéphane Chaudesaigues, la pratique clandestine du tatouage en France », qui manque déjà cruellement de reconnaissance statutaire. ■

les tatoueurs chamboulés



Pour lui, cette mesure a été prise à cause « des gens qui font du tatouage sauvage, à la maison, avec des encres qui viennent de Chine. Des problèmes sont remontés et ils mettent tout le monde dans le même panier. On paie les pots cassés. Nous, on sait d'où viennent les encres et on a pignon sur rue, on fait

ça dans les règles ». Il fait part aussi de l'inquiétude de ses clients.

Un casse-tête pour certains (futurs) tatoués

« Certains m'ont posé la question, m'ont demandé s'ils allaient pouvoir se refaire tatouer. Ils s'inquiètent que d'ici un jour

ou l'autre le noir ne soit pas aussi interdit. »

De l'inquiétude, il en a aussi pour la qualité des futures encres : « Est-ce que les nouveaux pigments vont être bien à l'emploi ? Les dernières encres tenaient bien dans le temps. Je pensais que cette réglementation allait être bien pour le res-

pect des normes déjà existantes sur l'hygiène et la séparation des pièces. En fait, pas du tout. L'espoir, c'est que, vu que c'est européen, peut-être que la filière de toute l'Europe va se bouger pour éviter de nouvelles interdictions. »

Côté clients, si tous ne sont pas au courant. Loïc, un Aurilla-

cois de 29 ans, évoque un « gros problème » à propos de la nouvelle réglementation : « J'ai deux tatouages couleurs dont un qui n'est pas fini sur le bras gauche, il me manque du bleu et du violet donc je ne sais pas trop comment je vais pouvoir le finir. Ça risque de décaler la fin de mon tatouage et je ne sais pas comment je vais faire pour les prochains, le temps que chacun s'adapte aux nouvelles normes et trouve un fournisseur qui lui convient. Mais ça risque d'être compliqué de fournir tout le monde en temps et en heure. L'argument de l'UE comme quoi ce serait cancérogène est absurde. Il y a des études qui montrent que ce n'est pas vrai comme celles de Nicolas Kluger (*) ». On ressent un peu ça comme une attaque contre le tatouage dans son ensemble. »

Pour lui, ce changement de normes pour les encres pourrait avoir un effet néfaste : « On risque de retourner dans un courant où le tatouage est fait dans des endroits cachés avec les problèmes qui y sont liés. Ça risque de pousser les gens vers le retour de la clandestinité, ce qui est une absurdité. »

Sissou, venue de la Loire avec son compagnon Manu, se faire tatouer chez Mimi à Aurillac, n'a pas non plus très bien accueilli la nouvelle réglementation : « Je ne pense pas que ce soit si dangereux. Cela fait plus de vingt ans qu'on est tatoué avec toutes les couleurs, on n'a jamais fait de réaction allergique ». Manu, lui, craint que l'augmentation du prix des encres et donc des tatouages, ne déconcentre les néophytes : « Il faut payer le juste prix mais ceux qui ne connaissent pas les tatouages, qui ne se sont jamais fait tatouer, ne vont pas forcément comprendre... »

(*) Ce dermatologue installé à Paris est spécialisé dans les tatouages. Au journal *Le Parisien*, il déclarait en février 2021 : « Ce sujet : « Les encres sont plus sûres que ce qu'on utilise en tattoo, en décembre 2020, que le nombre de cancers de la peau qui apparaissent dans les tatouages est faible, sans causalité directe démontrée. »

L'angoisse à demi levée des vendeurs de produits à base de CBD

Pendant plus de trois semaines, les boutiques spécialisées dans le CBD (cannabidiol), une substance contenue dans le cannabis et le chanvre industriel et non psychotrope) avaient l'interdiction de vendre des fleurs et feuilles de chanvre.

Cet arrêté gouvernemental datant du 30 décembre a été suspendu par le Conseil d'État le 24 janvier. « On avait peur pour toute la filière, explique Delphine Bruneau, vendeuse à Satyva à Aurillac. Ses fleurs représentent 60 ou 70 % de notre chiffre d'affaires. C'est un répit de quelques semaines ou quelques mois... Le ministre de l'Intérieur n'a pas l'air d'aimer



CBD. Les fleurs de chanvre sont de nouveau autorisées à la vente après avoir été interdites en début d'année. PHOTO D'ILLUSTRATION FRANÇOIS XAVIER GUITTON

beaucoup le CBD. Pourtant, avec les charges, les taxes, on rapporte...

Les autres produits contenant du CBD (miels, gâteaux, baumes, huiles essentielles...) n'étaient pas soumis à l'interdiction. C'est d'ailleurs sur ces produits que s'était rabattu Benoît Zingerle, gérant de Like cigarette, à Aurillac : « On est plutôt spécialisé cigarette électronique mais depuis plus d'un an, on propose du CBD et il y avait de l'angoisse car on ne savait pas trop si on allait pouvoir revendre des fleurs. C'est un peu fou pour la suite. On avait tout rangé et acheté des caramels et des chocolats au CBD pour les fêtes. » Ses clients sont de « tout âge, tout pro-

fil ». Un peu comme à Satyva. « Mes clients ont entre 18 et 80 ans, précise Delphine Bruneau. Il y a, par exemple, un homme qui achète du CBD pour soulager sa femme atteinte d'Alzheimer. Moi, j'en prends contre ma fibromyalgie, plutôt que des médicaments. Les jeunes, c'est pour moins prendre de THC (la molécule du psychotrope du cannabis, les fleurs de chanvre commercialisées doivent en contenir moins de 0,2 %, les huiles et autres produits en contiennent encore moins, NDLR). » Charlie, un client : « Ça agit sur certaines douleurs sans que ça nuise à l'appétit ou au foie, à l'inverse de la morphine ». ■

Clément Besoudoux



L'héritage s'invite dans le débat électoral

PRÉSIDENTIELLE. Les droits de succession thématique incontournable. **PAGES FRANCE**



■ **IN VINO VERITAS**
Le vin donne aux penseurs matière à philosopher depuis l'Antiquité
DERNIÈRE PAGE

lamontagne.fr

LA MONTAGNE

TV Mag
fémina

Centre France dimanche

CANTAL

DIMANCHE 30 JANVIER 2022 - 2,00 €

Les tatoueurs inquiets



■ **NORMES.** De nouvelles règles européennes interdisent aux tatoueurs d'utiliser 25 pigments aux anciennes normes depuis le 1^{er} janvier. Prévenus assez tardivement, certains s'avouent déconcertés par ces changements.

■ **CANTAL.** Dans le département, les tatoueurs doivent renouveler leur stock d'encres de couleur et dénoncent une hausse des prix qui les contraindra à augmenter leurs tarifs. PHOTO RÉGÈME FALLENGIER

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN MONTAGNARD

Foussa alerte. Le doute et l'angoisse ont secoué un instant une équipe d'astronomes de Perth, en Australie. Sur leur radiotélescope est apparu un objet mystérieux s'allumant une minute trois fois par heure dans les fréquences des ondes radio. Et à chaque impulsion, ce phénomène étrange, situé à environ 4.000 années-lumière de la Terre, libérait d'énormes quantités d'énergie. Les signaux répétitifs ont ensuite disparu. La preuve de l'existence des extraterrestres ? Non, le simple passage d'une étoile à neutrons, vestige d'une étoile supermassive qui a explosé en supernova. Beaucoup plus terre à terre !



Maître du roman historique Michel Peyramaure fête son siècle

■ **ANNIVERSAIRE.** Aujourd'hui, le Corrèzien Michel Peyramaure devient un écrivain centenaire, reconnu et toujours en activité. **PAGES MAGAZINE**



Les dictées occitanes reviennent dès le 5 février dans le Cantal

■ **ANIMATIONS.** La programmation des dictées a été étoffée côté spectacles, pour ouvrir la culture occitane à une large public. **PAGE 6**

07022
0301722
CANTAL
3001722